

## ACCUEIL DE LA MAIRIE

### OUVERTURE ESTIVALE DE LA MAIRIE

**Du 11 juillet au 22 août 2026**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

**A compter du 24 août 2026**

Réouverture du lundi au samedi matin  
(fermée mardi et jeudi après-midi)

8h30-12h00/13h30-17h00

Samedi de 9h à 11h30

02 98 20 20 90

[mairie@stdivy.fr](mailto:mairie@stdivy.fr)

[www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr)

N° d'astreinte disponible à l'affichage  
à l'entrée de la mairie

Pour le **bulletin de septembre**  
déposer les annonces en mairie  
**avant le jeudi 20 août 2026**

En fonction de l'espace disponible, la mairie se  
réserve le droit de réduire la longueur des articles.

## PERMANENCE DES ÉLUS

**Michel CORRE, Maire**

lundi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 15h  
ainsi que sur rendez-vous

**Isabelle DINCUFF, 1<sup>ère</sup> adjointe**  
chargée de l'enfance- jeunesse, des affaires  
sociales et de la communication  
mercredi de 10h à 12h

**Roland EOZENOU, 2<sup>ème</sup> adjoint**  
chargé de la voirie ; des espaces verts ; de  
l'agriculture et des relations avec les habitants  
vendredi de 15h30 à 17h30

**Maryse DUBET, 3<sup>ème</sup> adjointe**  
chargée des bâtiments, du cadre de vie  
et des écoles  
mardi et vendredi de 10h00 à 12h00 sur  
rendez-vous

**Nicolas MOREAU, 4<sup>ème</sup> adjoint**  
chargé des associations, du patrimoine  
et de la culture  
sur rendez-vous

## ÉTAT-CIVIL

### Naissances

Dihya MERARHENI RAULT née le 27 mai  
Robin QUÉRÉ né le 28 mai

### Mariage

Sébastien LANINO et Pétronille LAUZERAL  
le 30 mai

### Décès

Jeanne LEZIART née THOMIN décédée le 8 avril



## INFOS DU MOIS

### PLAN CANICULE : LE CCAS DE ST-DIVY INVITE LES HABITANTS A SE SIGNALER



Le CCAS invite les personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi que les personnes en situation de handicap, vivant à leur domicile, à **s'inscrire sur le registre mis en place dans le cadre du Plan Canicule**.

Cette inscription, strictement confidentielle, permet à titre préventif, de recenser les personnes isolées qui pourraient connaître des difficultés particulières en cas de canicule. En cas de besoin, le CCAS pourrait ainsi rapidement mettre en place un suivi individuel des personnes pour les aider.

Contact de la mairie : 02-98-20-20-90 ou par mail [mairie@stdivy.fr](mailto:mairie@stdivy.fr)

### FORUM DES ASSOCIATIONS LE SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026



Rendez-vous incontournable de la rentrée, le forum des associations se tiendra :

le **samedi 5 septembre 2026**, de 10h00 à 13h00,  
à la **salle de sport, route du Valy Lédan**.

Ce moment convivial est l'occasion idéale de **découvrir la richesse du tissu associatif de notre commune**. Les associations locales seront présentes pour vous faire connaître leurs actions, leurs projets et vous proposer de les rejoindre.

**Venez nombreux !**

### RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

#### Modalités de recensement des françaises et des français nés en juillet et août 2010

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs **16 ans révolus**. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du **livret de famille des parents** et d'**une pièce d'identité** et d'**un justificatif de domicile**.

### NOS EXCUSES AUX AGRICULTEURS DE LA COMMUNE

Dans un précédent bulletin, un message concernant la propreté des routes a pu être perçu comme une mise en cause des agriculteurs de la commune. Nous regrettons cette formulation maladroite et présentons nos sincères excuses. Nous tenons à saluer leur engagement quotidien, leur vigilance et leur rôle essentiel pour notre territoire et notre société.



## INFOS UTILES

### PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS-SOLIHA – AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas a mis en place des permanences (sur rendez-vous) avec SOLIHA.

Permanences de juin : les **mardis 7 et 21 juillet** de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Ces permanences ont lieu à la **Maison des services publics à Landerneau**.

Ce programme a pour objectif **d'améliorer les conditions d'habitat**, en proposant aux propriétaires occupants (**sous conditions de ressources**) et aux propriétaires bailleurs privés un **accompagnement et des aides financières pour engager des travaux d'amélioration de leur logement**.

**Prendre rendez-vous** : 02 98 95 99 54 - [pig-habitat-capld@solihabretagne.fr](mailto:pig-habitat-capld@solihabretagne.fr)

**Formulaire Adaptation en ligne** :

<https://portail.solihabretagne.fr/formulaire?idformulaire=3>

**Formulaire Rénovation énergétique** :

<https://portail.solihabretagne.fr/formulaire?idformulaire=1>



## MÉDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours.

## MÉDICAL

6 rue Charles de Gaulle - 02 98 20 22 71  
Dr ORVOEN Adélie & Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie

## PHARMACIE DE GARDE

### Mois de juillet

#### Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h

05	Pharmacie des 2 rivières -Daoulas
12	Pharmacie de la Rade – Plougastel
14	Pharmacie Lacoste - Landerneau
19	Pharmacie de la Presqu'île-Plougastel
26	Pharmacie Jouillat-Dutreix-Landerneau

### Mois d'août

#### Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h

02	Pharmacie Wesport-Plougastel
09	Pharmacie Le Calvez-Hopital Camfrout
15/16	Pharmacie Willemaire-Bydon La Roche Maurice
23	Pharmacie Prigent – Landivisiau
30	Pharmacie Humbert - Sizun

En semaine, après 20h et le samedi après 19h, composez le 3237

## CABINET PARAMÉDICAL

### 8 rue Stréat Névez

#### Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine  
EVEN Aymeric – GHORAYEB Zeina  
02 98 20 33 33 tous les jours  
Urgences respiratoires le WE

#### Pédicure podologue :

RIPOCHE Ondine  
02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

#### Ostéopathe :

Tristan LAGATHU - 06 03 26 35 82  
Prise de rdv via la plateforme Doctolib

## CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez - 02 98 20 33 40  
LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard  
Pour vos rappels de vaccins anti-Covid 19, appelez-nous pour prendre rendez-vous.



## PETITES ANNONCES

- Aide à domicile sur Kersaint-Plabennec et alentours : entretien du logement, courses, préparation des repas et accompagnement rdv. CESU accepté. 06 32 66 42 05

## BOULANGERIE – TI AR BLAZ

Elle sera fermée du **20 au 27 juillet inclus**.

### Horaires d'ouverture :

Lundi : fermé – du mardi au vendredi : de 7h à 12h30 et de 16h à 19h  
Samedi et dimanche : de 7h à 12h30  
3 place de l'église – Saint-Divy – 02 98 25 27 11

## RIBIN'AD – TRANSPORT A LA DEMANDE – GUIDE 2026

### NOUVEAUTES 2026 ! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, Ribin'AD évolue :

+ **SIMPLE** : Réservez dorénavant directement en ligne ici : **Réservation en ligne RIBIN'AD** (<https://forms.office.com/r/pAvxq4f7k0>). Il est toujours possible de réserver par téléphone, SMS ou e-mail.

### + D'OFFRES :

Les ados peuvent utiliser Ribin'AD en autonomie dès 12 ans (sur présentation d'une autorisation parentale lors de la 1<sup>ère</sup> réservation),  
Pour les personnes de 75 ans et plus ou détentrices d'une carte mobilité inclusion : la prise en charge à domicile est désormais possible !  
<https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/reservez-pour-partir-en-ribinad/>

## INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

L'**inscription** au transport scolaire sur le réseau régional BreizhGo se déroule en ligne sur [breizhgo.bzh](https://www.breizhgo.bzh) (<https://www.breizhgo.bzh/transport-scolaire/finistere>).

La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée au **15 juillet 2026**. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 40 euros par famille sera appliquée.

La Région propose aux familles qui le souhaitent d'envoyer gratuitement à leur domicile un gilet rétro-réfléchissant, qui permet à l'élève d'être mieux vu des automobilistes, de jour comme de nuit.



Formulaire de demande : <https://www.breizhgo.bzh/transport-scolaire/securete-scolaire>

## INSEE – ENQUETE SUR LES LOYERS ET LES CHARGES DU 24 JUIN AU 18 JUILLET

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du **24 juin au 18 juillet 2026**, une **enquête sur les loyers et les charges**.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## EN BRETAGNE ON MANQUE D'EAU (SI SI !) – ADOPTONS LES BONS GESTES !

Au quotidien comme en vacances, nous pouvons, à tout moment, réduire notre consommation et préserver l'eau potable sans nuire à notre confort. À la maison, au jardin et dans toutes nos activités, nous avons le pouvoir d'agir pour préserver l'eau, tant en quantité qu'en qualité. Préserver l'eau, c'est réduire sa consommation, sans oublier de limiter l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement.

### 6 ECOGESTES POUR ECONOMISER L'EAU

Je répare un robinet qui goutte.  
→ J'économise 100l d'eau par jour.



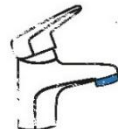
Je préfère 4 mn de douche à un bain.  
→ J'économise 150l d'eau\*.



Je lance mon lave-linge en pleine charge.  
→ J'économise 25l d'eau\*.



J'installe un mousseur sur mon robinet.  
→ J'économise 30 à 50% d'eau\*.



J'utilise une chasse d'eau à bouton éco.  
→ J'économise 6l d'eau\*.



J'installe un récupérateur d'eau.  
→ Je récupère 900l d'eau/m<sup>2</sup> de toit par an\*.



### ADOPTONS LES ECOGESTES AVEC BRETAGNE.BZH/EAU



## INFOS UTILES

HORAIRE DE LA DÉCHÈTERIE  
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN 02 98 85 19 50

**Horaires d'été****du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2026**du lundi au samedi de 9h à 12h  
et de 14h à 19hCOLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET  
RECYCLABLES

Juillet

**RECYCLABLES** : 9 - 23**ORDURES MÉNAGÈRES** : 2 - 16 - 30

Août

**RECYCLABLES** : 6 - 20**ORDURES MÉNAGÈRES** : 13 - 27Calendrier de collecte consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Landerneau Daoulas : [www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)

## OBJETS TROUVÉS (DISPONIBLES EN MAIRIE)

Désormais, les objets trouvés sont mis en ligne sur le **site internet** (1<sup>ère</sup> page).OBJETS ET VÊTEMENTS  
RETROUVÉS DANS LA  
COMMUNE<https://wp.saint-divy.fr/archives/6415>

## OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune ([www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr)) à la rubrique « **Vie économique** » puis « **offres d'emploi** » des propositions d'emploi vous attendent.

## DIVERS

## ASSOCIATION AMADEUS AIDE ET SOINS

AMADEUS  
AIDE • SOINS

L'association AMADEUS vous propose : Aide – Accompagnement – Soins – Equipe Alzheimer – Portage de repas – Téléassistance – Entretien du logement – Garde d'enfants – Jardinage -Tout public

**Contact** : [contact@amadeus.fr](mailto:contact@amadeus.fr) / 02 98 21 12 40  
2 Rue Amédée Belhommet, 29800 LANDERNEAU / <http://www.amadeus-asso.fr/>

## Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de toute végétation (herbe, broussailles, etc.) et jamais en forêt.

Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un moyen d'extinction (extincteur, seau d'eau) à portée de main.

Vous avez un jardin ? Protégez votre maison en débroussaillant votre terrain et autour de votre maison avant la saison estivale et nettoyez les toitures et les gouttières de tout débris végétal.

Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important en période de sécheresse. Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement.

En cas d'incendie, appelez le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et restez à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

## PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS – TOURISME – ETE 2026



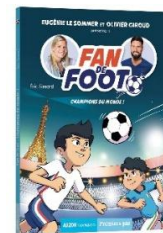
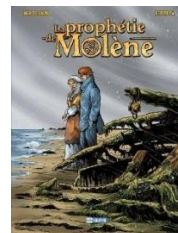
N'hésitez pas à venir en Mairie retirer des brochures sur différentes animations dans le pays de Landerneau Daoulas durant l'été

## VIE ASSOCIATIVE

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - LES AMIS DE LA LECTURE

**Horaires d'ouverture d'été** : Mercredi et samedi de 10h à 12hCe mois de mai et de juin, l'équipe d'animation de la bibliothèque a reçu les écoles. **Les grands** ont pu échanger lors d'un **petit atelier "Philo"** sur des thèmes qu'ils ont choisis parmi ceux proposés par les animateurs. Leur choix : **l'imagination, Grandir, la Nature**. Quant aux plus petits, ils ont écouté **l'histoire de "Nathan le rêveur"**, imaginée par Marithé et animée à l'aide de 3 tapis de lecture.**Ces magnifiques tapis** ont été confectionnés par l'association de couture "les doigts d'or", aidés par des bénévoles de la bibliothèque, et que nous tenons à remercier encore chaleureusement.Quant aux **petits de l'école Sainte Marie**, ils ont rencontré au mois de juin Dominique, **animatrice en Langue des Signes** qui leur a raconté une histoire.

Nous souhaitons à tous d'excellentes vacances.

**De nouveaux romans** adultes et enfants, **bandes dessinées** adultes et enfants, des **mangas** ont été achetés. Venez les découvrir !

## SUPPRESSION COLLECTE BOUCHONS PLASTIQUES

La collecte de bouchons plastiques sur St-Divy est supprimée. A défaut de trouver des repreneurs pour leurs bouchons, l'association « Un bouchon, un sourire Breizh 29 » se retrouve dans l'impasse face à des tonnes de sacs de bouchons entreposés dans leurs locaux. C'est dans cette situation qu'ils décrivent comme « frustrante », que l'association décide de stopper complètement la collecte de bouchons en plastique.

## VIE PAROISSIALE

- Le 26 juillet, fête de Sainte Anne, messe à 10 h 30 à l'église de La Forest-Landerneau suivie du verre de l'amitié à la chapelle Sainte Anne.
- Le 16 août, messe à 10 h 30 à l'église de Saint-Thonan.
- Le 20 septembre, messe à 10 h 30 à l'église de La Forest-Landerneau.

## GARDERIE MUNICIPALE



**Portes Ouvertes !**  
Ce mois-ci, les enfants ont participé à l'élaboration des affiches concernant les Portes Ouvertes de la garderie qui se sont déroulées le samedi 27 Juin.

Ainsi, pour décorer la garderie, les enfants ont colorié des soleils avec au centre un emoji de leur choix. Pour apporter de la couleur en garderie et faire entrer le soleil !



## ALSH SAINT-DIVY/LA FOREST LANDERNEAU

Vous pouvez inscrire vos enfants sur le portail famille de l'ALSH pour le mois d'août.  
Téléphone : 02 98 20 37 87 - 07 69 84 43 06  
<https://saint-divy.wixsite.com/alsh-sdlf>  
<https://www.facebook.com/ALSHSDFL/>

**SÉJOURS ÉTÉ 2026**

**6-9 ans**  
Du 06 au 10/07  
**GUERLEDAN**

**10-12 ans**  
Du 13 au 17/07  
**GUERLEDAN**

Accrobranche,  
jeu de piste,  
Pêche aux petites bêtes...

Accrobranche,  
bushcraft, tir à l'arc...

**MINI-CAMP**  
à GUISENY  
DU 19 AU 21 AOÛT  
6-12 ANS  
Activités ludiques, jeux de plein air, veillées...

Inscriptions sur notre site internet à partir du mardi 14/04 à 10h

ALSH  
Saint-Divy - La Forest-Landerneau

epal  
Divy  
La Forest-Landerneau



## VIE DES ÉCOLES

### ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE

#### Inscriptions à l'école Jean De La Fontaine

N'hésitez pas à contacter la directrice par mail à l'adresse [ec.0291745P@ac-rennes.fr](mailto:ec.0291745P@ac-rennes.fr) ou par téléphone (le lundi) au 02 98 20 26 50.



Ensuite, deux gendarmes de Landerneau sont passées à l'école pour faire passer le permis piéton aux CE2. Nous en profitons pour les remercier toutes les deux pour leur disponibilité.

#### Le permis piéton

Les élèves de CE2 de l'école ont toutes et tous obtenu leur permis piéton. Les élèves ont d'abord étudié en classe les règles de sécurité à respecter pour les piétons et les différents panneaux de signalisation.



#### Kermesse

Comme chaque fin d'année, sur l'école Jean de La Fontaine s'est tenue la Kermesse. Elle a été précédée d'un carnaval des enfants avec défilé à Saint-Divy.

**Au menu de la Kermesse :** stands de jeux, balade en poneys, barbecue, pêche à la ligne, loto... puis différents spectacles donnés par les élèves dont des danses, des rondes, une batucada, des chants...

Un moment inoubliable, notamment grâce à l'investissement des enfants, des parents d'élèves de l'école et de l'ALPE.



### ÉCOLE SAINTE-MARIE

#### Préparons la rentrée 2026 !

Bienvenue dans notre école Euroscol ! Vous pouvez nous contacter par mail [ecolesaintemarie@wanadoo.fr](mailto:ecolesaintemarie@wanadoo.fr) ou au 02 98 20 20 97.



#### Initiation au kayak

Cette année, les élèves de CM ont la chance de participer à un cycle de 8 séances de kayak à la base des Alligators, située à Landerneau. Une expérience riche, mêlant découverte sportive, apprentissage de la sécurité et plaisir d'évoluer en milieu naturel.

Dès la première séance, les élèves ont découvert les bases indispensables de l'activité : savoir s'équiper correctement avec un gilet de sauvetage, comprendre les règles de sécurité et se familiariser avec le matériel. Au fil des séances, les progrès ont été visibles.

Les élèves ont appris à manier la pagaie, à avancer en ligne droite, à tourner et à contrôler leur trajectoire. Ils ont participé à des exercices ludiques : water-polo ou encore course d'orientation.



L'année se termine déjà mais les projets s'enchaînent : l'intervention de Corentin pour une animation en faveur de la culture musicale pour tous les niveaux, la sortie scolaire de fin d'année, la préparation des spectacles de la kermesse. Que de rythme !

La communauté éducative de Ste Marie vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous en septembre.

# NOUS VOUS SOUHAITONS UN BEL ÉTÉ !

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le jeudi 2 juillet 2026 à 20h, en mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

1. **Informations diverses** : intervention d'ENER'GENCE(bilan consommations 2025 ; bilan RASED ; membres CIID ; point sur les différentes commissions.

2. **Procès-Verbal des séances en date des 19 mai 2026 et 5 juin 2026 - Unanimité**

3. **Forfait scolaire année 2026-2027 - Unanimité**

Le coût moyen d'un élève scolarisé à l'école publique Jean de La Fontaine, résultant des dépenses de fonctionnement inscrites au compte administratif 2025, s'élève à 795.82 €. Le Conseil Municipal décide de fixer à 795.82 € le montant par élève du forfait scolaire attribué pour l'année scolaire 2025-2027 à l'école Sainte Marie.

4. **Subventions 2026 - Unanimité**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1% le montant des subventions. Sont attribuées les subventions les associations sportives (8 872 €) ; les associations de loisirs et culture (1 449 €) ; les associations caritatives (676 €). Soit un total de 10 997 €.

5. **Tarifification des services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 - Unanimité**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs actuels des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire dans les proportions suivantes : +2% pour la restauration scolaire hormis la restauration sans repas (+1%) et +1% pour la garderie périscolaire.

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu ce jour une notification du prestataire de service informant de la revalorisation du prix du repas (+ 4.85%) à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

6. **Convention langue bretonne - Unanimité**

Depuis plusieurs années, les élèves de l'école primaire Jean de La Fontaine bénéficient du dispositif initiation à la langue bretonne. Pour l'année scolaire 2026/2027, la contribution de la commune de Saint-Divy s'élève à 1 520.00 €.

7. **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de déploiement de la fibre - Unanimité**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire. Le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public **routier communal** due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2026 : 49,11 € par kilomètre et par artère en souterrain, 65,49 € par kilomètre et par artère en aérien, 32,74 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment). Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.
- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

8. **Convention travaux : effacement réseaux basse tension, EP & télécom et extension EP route de Kersaint - Unanimité**

Monsieur Roland EOZENOU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet suivant : effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom et extension de l'éclairage public – route de Kersaint.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Effacement	80 000.00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement non coordonné (esthétique)	15 000.00 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement	6 000.00 € HT
<b>Soit un total de</b>	<b>101 000.00 € HT</b>

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	80 000.00 € HT
⇒ Financement de la commune :	
- ELECTRIFICATION Effacement	0.00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement non coordonné (esthétique)	18 000.00 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement	6 000.00 € HT
<b>Soit un total de</b>	<b>24 000.00 € HT</b>

9. **Convention de partenariat – embellissement du poste de distribution publique d'électricité situé route du Valy Ledan Unanimité**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention ayant pour objet de déterminer les conditions de collaboration entre la commune, Enedis et le SDEF pour l'organisation de travaux d'embellissement du poste de distribution publiques situé route du Valy Ledan.

## 10. Convention d'objectifs et de financement avec la CAF relative aux formations BAFA - Unanimité

La Caisse d'Allocations familiales (Caf) propose, dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) et de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, un dispositif de soutien financier aux collectivités pour le cofinancement des formations BAFA et BAFD. Ces formations constituent un levier essentiel pour favoriser l'engagement des jeunes, soutenir l'insertion professionnelle et répondre à la pénurie d'animateurs dans les accueils de loisirs et les séjours de vacances. La Caf propose ainsi une subvention forfaitaire par session de formation théorique (BAFA général, BAFA approfondissement/qualification, BAFD général, BAFD perfectionnement), dans la limite d'un nombre de sessions fixé annuellement.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire communal, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement BAFA/BAFD proposée par la Caisse d'Allocations familiales et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

## 11. Acquisition foncière - Unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du souhait de la Commune d'acquérir la maison de l'école Sainte-Marie. Il explique que les domaines ont été sollicités pour donner leur avis sur l'estimation du bien.

Le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir auprès de l'UDOGEC le bien immobilier sis 2 rue du Keff – 29800 SAINT-DIVY, cadastré section AB n° 264 et AB n° 21, dans les conditions précitées, pour un montant de 100 000 euros. La Mairie de Saint-Divy a pour projet de réhabiliter ce bâtiment afin d'y créer des logements répondant aux nouvelles normes de performance énergétique et de confort.
- précise que la présente acquisition ne porte que sur le bâti, une division cadastrale préalable étant nécessaire.

## 12. Modification du tableau des emplois - Unanimité

Après avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Finistère,

- **SUPPRESSION** du tableau des emplois :
  - d'un poste d'adjoint technique pour l'emploi ATSEM – 15.60 h à compter du 31 mars 2026
  - d'un poste un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux – 18.50 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026
  - d'un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux – 17 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026
- **CREATION** au tableau des emplois :
  - d'un poste d'adjoint technique pour l'emploi ATSEM – 26.00 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026
  - d'un poste un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux – 20.00 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026

## 13. Tenue du débat obligatoire relatif à la Protection Sociale Complémentaire - Acté

Monsieur le Maire informe que dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

La commune de Saint-Divy adhère à :

- une convention de prévoyance : L'adhésion est facultative. La participation employeur s'élève à 20 € brut mensuel proratisé au temps de travail de l'agent.  
Les agents éligibles sont :
  - les agents stagiaires et titulaires,
  - les contractuels de droit public.Au 1<sup>er</sup> juin 2026, 11 agents sur 17 adhèrent à la prévoyance soit 64,70 %.  
La participation employeur représente 900 € par an pour la prévoyance.
- une convention mutuelle : L'adhésion est facultative. La participation employeur s'élève à 15 € brut mensuel.  
Les agents éligibles sont :
  - les agents stagiaires et titulaires,
  - les contractuels de droit public dont la durée du contrat est supérieure ou égale à 6 mois.Au 1<sup>er</sup> juin 2026, 5 agents sur 17 adhèrent à la mutuelle soit 29,41%.  
La participation employeur représente un coût de 2 042 € par an.

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026 à 20 h en mairie.*